



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} août 2024
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 31 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint la note de cadrage relative à la séance d'information du Conseil de sécurité sur le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel », qui sera organisée le 8 août 2024 par la Sierra Leone, en sa qualité de Présidente du Conseil pour le mois d'août 2024 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Michael Imran **Kanu**



**Annexe aux lettres identiques datées du 31 juillet 2024 adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le
Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de
l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage établie en vue de la séance d'information du
Conseil de sécurité sur le thème « Menaces contre la paix et la
sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme en Afrique
de l'Ouest et au Sahel », qui se tiendra le 8 août 2024**

Objectifs

La séance d'information permettra aux États Membres d'étudier des moyens concrets d'accroître la coopération sur des solutions non militaires de lutte contre la menace du terrorisme, notamment sur les initiatives de protection des civils, sachant que les États Membres du Sahel central et de l'Afrique de l'Ouest sont actuellement les plus exposés à la menace terroriste. Grâce à la présentation de stratégies adaptées aux différents contextes et mettant l'accent sur la mobilisation de la population, ainsi que d'activités nationales de renforcement des capacités sur mesures qui ont aidé les praticiens au niveau local dans la lutte contre le terrorisme, les États Membres examineront des moyens de nouer de nouveaux partenariats visant à tirer parti du succès d'initiatives de renforcement de la résilience au niveau communautaire en vue de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme.

Les États Membres du Sahel central et de l'Afrique de l'Ouest, qui sont actuellement les plus exposés à la menace terroriste, auront l'occasion de suggérer les domaines dans lesquels le besoin d'appui se fait le plus sentir et qui pourraient bénéficier d'une plus grande collaboration régionale et internationale. L'idée est de définir des domaines d'intervention concrets en vue de renforcer une coopération régionale, interinstitutionnelle et transfrontalière qui soit axée sur les besoins.

Contexte

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'escalade continue du terrorisme fait craindre « qu'une plus grande implantation des groupes terroristes dans la région et le renforcement de leur liberté de manœuvre augmentent le risque de voir se développer une base d'opérations sûre à partir de laquelle ces groupes pourraient projeter davantage leur menace, ce qui aurait des conséquences sur la stabilité de la région »¹.

La réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria par la Sierra Leone le 19 juin 2024, sur le thème « Combattre la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et au Sahel », a été l'occasion de mettre en lumière la récente montée du terrorisme et de l'extrémisme violent au Sahel, ainsi que la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de cette tendance inquiétante. Les États Membres ont constaté que, malgré les efforts déployés, le terrorisme et l'extrémisme violent continuaient d'éroder le tissu social, d'entraver le développement économique et social et de déstabiliser des régions entières du continent africain. Ils ont souligné qu'il était urgent de donner la priorité à des solutions globales, mobilisant l'ensemble de la société et de l'administration et visant à lutter contre la relation de confiance mutuelle croissante entre les groupes terroristes et les populations marginalisées, fondée sur la survie. Si les causes profondes du terrorisme et les conditions qui l'exacerbent sont bien connues, on manque de

¹ Voir S/2024/92.

solutions pragmatiques et adaptées, axées sur les particularités locales, qui pourraient être mises en œuvre dans le contexte socioéconomique actuel.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en juin 2024, 3 125 192 personnes ont été déplacées au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger, dont 2 616 570 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et 508 622 réfugiés². Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)³, rien qu'en Mauritanie, en avril 2024, la détérioration des conditions de sécurité dans la sous-région, conjuguée à d'autres facteurs économiques, politiques et climatiques, a contraint 230 000 personnes à franchir la frontière malienne et à se réfugier dans les zones frontalières. Les réfugiés et demandeurs d'asile sont supérieurs en nombre aux 190 000 membres de la communauté d'accueil, ce qui accroît la pression sur les ressources locales limitées et crée des risques de violence intercommunautaire. Au Burkina Faso, le nombre de déplacés a dépassé les 2 millions et un nombre croissant de personnes ont fui vers le Mali et les pays du golfe de Guinée, à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo.

Étant donné que l'absence d'action régionale coordonnée en Afrique de l'Ouest accroît le risque que le terrorisme s'étende davantage dans la région centrale du Sahel⁴, la séance d'information permettra aux États Membres de faire part de leurs points de vue et de leurs propositions sur la manière de s'attaquer aux facteurs structurels tels que l'absence d'institutions étatiques et de filets de sécurité sociale pour les communautés frontalières, le manque de possibilités d'emploi pour les jeunes et la raréfaction des ressources naturelles, qui est encore aggravée par les changements climatiques. Les États Membres devraient également présenter les bonnes pratiques qu'ils ont adoptées concernant les mesures antiterroristes non cinétiques : lutte contre l'extrémisme violent, gestion des contrôles aux frontières, lutte contre le financement du terrorisme, coopération judiciaire, poursuites judiciaires engagées contre les terroristes, prise en charge des anciens terroristes et de leurs associés. Les problèmes transfrontaliers, exacerbés par la porosité des frontières, nécessitent une coopération et une coordination efficaces entre les principaux acteurs gouvernementaux (police, services de renseignement, armée et appareil de justice), ainsi qu'avec les communautés locales. Actuellement, les mesures prises au niveau national pâtissent encore de la participation limitée des communautés, souvent parce que celles-ci ne connaissent pas bien ces mesures. En outre, les membres de l'administration et du personnel de sécurité, qui manquent de ressources, peinent à collaborer efficacement avec les entités concernées au niveau local.

Des propositions visant à renouveler les partenariats régionaux et la coopération entre l'ONU et les groupes régionaux et sous-régionaux dans la lutte contre le terrorisme devraient être élaborées plus avant. Dans sa note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix » (A/77/CRP.1/Add.8), le Secrétaire général évoque ces vulnérabilités et l'évolution de la dynamique des conflits et encourage les États Membres à abandonner l'actuelle logique de concurrence et à trouver des possibilités de coopération et d'action collective en vue de poursuivre des intérêts communs. De même, en adoptant à l'unanimité la résolution 2719 (2023), le Conseil de sécurité

² OIM, « Situation au Sahel central, Liptako Gourma et pays côtiers », tableau de bord mensuel n° 50, juillet 2024. Disponible à l'adresse suivante : www.dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd11461/files/reports/LGC%20-%20June%202024%20%28FR%29.pdf.

³ HCR, « Plan de réponse pour les réfugiés maliens en Mauritanie 2024 » (2024). Disponible en français uniquement à l'adresse <https://reporting.unhcr.org/mauritania-refugee-response-plan-malian-refugees-french>.

⁴ Nations Unies, « Lack of coordinated regional responses in West Africa “increases risk of further terrorist expansion in central Sahel region”, delegate tells Security Council », communiqué de presse, 12 juillet 2024.

s'est dit conscient de la nature changeante des conflits en Afrique et de la nécessité de mettre à profit tout un éventail de réponses internationales et de tirer parti de leur complémentarité pour faire face au recours plus fréquent à des tactiques asymétriques par des terroristes et des extrémistes violents, ainsi que de la complexité de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

La séance d'information offre aux États Membres l'occasion d'échanger des idées concrètes sur les moyens de renforcer la coopération dans le cadre d'initiatives transfrontières conjointes qui les aideront à remédier aux vulnérabilités connues et à mieux protéger leurs populations, dans le respect des droits humains fondamentaux.

Questions devant servir à orienter le débat

1. Comment favoriser une coopération plus active entre les services gouvernementaux et les communautés locales afin de mieux lutter contre les principaux moteurs de l'extrémisme violent et du terrorisme ? Quels sont les outils et mécanismes de soutien supplémentaires qui permettraient d'atteindre largement la population locale ?
2. Quelles mesures pratiques pourraient être prises pour faire obstacle aux problèmes transfrontaliers croissants causés par les activités liées au terrorisme, qui entraînent d'importants mouvements de population et créent une pression supplémentaire sur des ressources locales déjà limitées, ce qui pourrait constituer un moteur potentiel de l'extrémisme violent ?
3. Comment mettre en place une nouvelle approche de la coopération sous-régionale et internationale avec les États du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest qui permettrait de mieux lutter contre le fléau du terrorisme, en particulier ses causes profondes, tout en tenant compte des aspirations des communautés locales ?

Date et lieu

La séance d'information aura lieu le 8 août 2024 à 10 heures, au Siège des Nations Unies, dans la salle du Conseil de sécurité.

Participation

La participation à cette réunion sera limitée aux membres du Conseil de sécurité et aux États Membres de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Des services d'interprétation seront assurés dans les langues officielles de l'ONU.

Intervenants

1. Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme
2. La Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
3. Le Directeur par intérim du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, Idriss Mounir Lallali